



RAPPORT DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 1 juin 2024

L'assemblée générale s'est déroulée de manière hybride, via l'application ZOOM et dans un lieu externe (Collège St Hubert ASBL) à Bruxelles.

La réunion débute à 09:45 et est enregistrée.

29 membres présents et 5 membres via Zoom.

Membres excusés : 2

1. Mot d'accueil par Mr. Pascal BORREY, président de l'association.

Le président remercie tous les participants pour leur présence et l'intérêt qu'ils portent à l'association.

Cette année encore, une réunion hybride avec, en plus de la partie obligatoire de l'assemblée générale, quelques activités et ateliers pour les membres (état des avancées médicales, exposition Tatouages & ateliers autour des activités et de la collecte de fonds).

2. Approbation du rapport de l'AG du 15 mai 2023.

Le rapport est approuvé avec une abstention.

3. Approbation de la liste des membres effectifs.

L'AG approuve à l'unanimité la liste des 135 nouveaux membres effectifs. L'association compte désormais un total de 1662 membres effectifs au 30/05/24.

4. Rapport financier 01/01/2023 au 31/12/2023

La balance et les résultats des comptes pour l'année comptable 2023 sont présentés et expliqués par Joseph et Stefan.

L'exercice financier s'est clôturé par un résultat négatif de 399 670 EUR, après une année difficile.

Ce résultat négatif est principalement dû à la diminution des recettes provenant des legs (398KEUR de recettes en moins par rapport au budget pour les legs).

L'association veille à une bonne maîtrise des coûts. 18,62% de frais généraux par rapport à 19% en 2022. Les dépenses pour la communication, la sensibilisation et la collecte de fonds diminuent (-8%), mais le soutien aux familles reste stable.

Ce qui est important, c'est que 77% des dépenses sont consacrées directement au soutien des familles.

Mr Ghislain Dochen, commissaire, transmet également les conclusions de son rapport, sans réserve, et signale qu'aucune irrégularité n'a été constatée dans les comptes.

Les comptes annuels donnent une image correcte de la réalité de l'Association.

La comptabilité est conforme aux dispositions légales et respecte la loi sur les ASBL.

Le bilan et les comptes sont ensuite approuvés par l'assemblée générale avec 3 abstentions.

Les administrateurs, avec 3 abstentions dans les votes, et le commissaire aux comptes, avec 3 abstentions dans les votes, sont déchargés pour l'exercice comptable 2023.

5. Budget 2024

Le budget pour l'exercice comptable du 01/01/2024 au 31/12/2024 est présenté et expliqué. Un budget est proposé avec un prélèvement sur la réserve de 295KEUR.

Il s'agit d'un budget qui a été élaboré prudemment en tenant compte que les dépenses n'augmenteront pas et que les recettes diminueront malheureusement. Des défis nécessaires attendent l'association pour la période à venir. Ce budget sera régulièrement suivi et adapté par le CA afin de rester en lien avec le plan stratégique et l'évolution des recettes et des dépenses.

Le budget est approuvé par l'AG avec 3 abstentions dans les votes.

6. Divers

Depuis 2024, il existe une nouvelle obligation légale d'obtenir le numéro de registre national des donateurs afin de pouvoir recevoir l'attestation fiscale. Ces données sont protégées par le RGPD et cela engendre une charge de travail administrative supplémentaire. L'association travaille pour automatiser la récolte de ces données.

Les membres remercient l'équipe de Stefan et le conseil d'administration pour le travail accompli.

Le Président remercie l'ensemble des membres présents, ainsi que l'équipe pour le travail accompli et les administrateurs pour leur investissement.

L'assemblée se clôture à 11h30.

Pascal BORREY
Président

Ann LEMMENS
Vice-Président

